

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du 19 juin 2020

Le 19 juin 2020 à 20h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur AYCHET Henri, MAIRE DE SURBA.

Membres présents : Mmes BABY Marilyne, BILERI Conception, FOURNIE Sonia, JASPARD Eliane, MARTIN-PIVATO Gisèle,

Mrs AYCHET Henri, MIONI Christophe, PALACIOS Christophe.

Membres absents : Mme TESTA Marie-Thérèse, Mrs AMARDEILH Dominique, MARROT Georges.

Procurations : M. MARROT Georges et Mme TESTA Marie-Thérèse à M. AYCHET Henri.

Date de la convocation : 15/06/2020

Secrétaire : Mme JASPARD Eliane.

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance ;

➤ **Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.**
Approuvé à l'unanimité.

➤ **Lecture et vote du compte de gestion de du compte administratif 2019 – commune et CCAS.**

Mme Gisèle MARTIN PIVATO, 2^{ème} adjointe, présente le compte de gestion et le compte administratif 2019 commune et CCAS à l'aide d'un équipement multimédia.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL.

- Section de fonctionnement dépenses	203 491. 61 €
- Section de fonctionnement recettes.....	268 758. 18 €
- Soit un solde positif de	65 266. 57 €
- Section d'investissement dépenses.....	104 086. 38 €
- Section d'investissement recettes.....	73 436. 42 €
- Soit un solde négatif de	30 649. 96 €

COMPTE ADMINISTRATIF C.C.A.S.

- Section de fonctionnement dépenses	0 €
- Section de fonctionnement recettes.....	1 580. 00 €
- Soit un solde positif de	1 580. 00 €
- Section d'investissement dépenses.....	0 €
- Section de fonctionnement recettes.....	0 €

Comptes de Gestion et comptes Administratifs approuvés à l'unanimité.

➤ **Vote des 2 taxes ;**

Après délibération le conseil municipal n'applique pas d'augmentation de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti. – décision à l'unanimité.

➤ **Détermination des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.**

Délibération prise et votée à l'unanimité pour l'attribution des indemnités de fonction pour le Maire et les 2 adjoints au taux actuel. Soit 25.5 % pour le Maire – 9.9 % pour les adjoints de l'indice 1027.

➤ **Présentation et vote du budget primitif 2020**

Mme Gisèle MARTIN PIVATO, 2^{ème} adjointe, présente le budget primitif commune et CCAS de façon claire et précise.

Les subventions aux différentes associations seront décidées et affectées lors du prochain conseil.

Suite à la création d'un site internet, le coût et l'éventuelle acquisition de matériel multimédia devraient être subventionnés.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

Le Budget Primitif est présenté aux membres du Conseil ;

- Section de fonctionnement dépenses.....	389 503. 00 €
- Section de fonctionnement recettes.....	389 503. 00 €
- Section d'investissement dépenses.....	253 057. 00 €
- Section d'investissement recettes.....	253 057. 00 €

BUDGET PRIMITIF C.C.A.S :

- Section de fonctionnement dépenses.....	1 580. 00 €
- Section de fonctionnement recettes.....	1 580. 00 €
- Section d'investissement dépenses.....	0
- Section d'investissement recettes.....	0

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets.

1. Présentation projet site internet.

Mme BABY et Mr PALACIOS présentent les devis des différents concepteurs de sites WEB qu'ils ont sélectionnés ;

- NET 15,
- A3 WEB,
- BABS PROD

Après présentation et concertation BABS PROD a été retenu pour son devis mieux disant.

➤ **Attribution NBI à Mr FARGEAS suite à titularisation.**

Mr le Maire propose au Conseiller municipal d'attribuer à Mr FARGEAS, suite à sa titularisation, la Notification de Bonification Indiciaire (NBI).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- **Présentation questionnaire destiné à la population.** En présence des Maires de SAURAT, BEDEILHAC, TARASCON pour BANAT, ARIGNAC, RABAT et de M. PUJOL Président de la Communauté de Communes, de Mr MIROUSE boulanger des CABANNES, Mr le Marie et Mme MARTIN PIVATO présentent un projet pour la mise en place d'une distribution de pain entre les différentes communes.
Un questionnaire sera distribué à la population de Surba pour connaître les personnes intéressées.
- **Règlementation brûlage déchets verts par les particuliers.** Interdiction incinération des végétaux coupés et des végétaux sur pied. ARRETE Préfectoral affiché sur panneaux d'affichage.
- **Règlementation utilisation tondeuse le dimanche.** Pour rappel, pour l'utilisation d'instrument de jardinage thermique et pour la réalisation des travaux de bricolage, ils pourront se dérouler :
 - de 8h à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi.
 - de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis.
 - de 10h à 12h les dimanches.
- **Entretien gestion des deux points livre.** Pas de volontaires au sein du Conseil Municipal. En conséquence, un appel à volontariat est lancé auprès des administrés pour la gestion des 2 points livre.

Séance levée à 23h 30.

La secrétaire
JASPARD Eliane

Le Maire
AYCHET Henri